

BILAN ANNUEL 2020-2021

ALLEMAND – MAUD MOREILLON

1) Voyages pédagogiques et échanges avec l'Allemagne et la Suisse

Les voyages et échanges collectifs et individuels qui ont lieu d'ordinaire n'ont hélas pas pu être programmés en raison de la crise sanitaire.

Des contacts ont été pris néanmoins par le professeur d'allemand avec des collègues enseignant le français en Rhénanie-Palatinat dans le but de faire évoluer les projets de mobilité internationale, l'échange avec Wangen arrivant à son terme du fait du départ en retraite imminent de la collègue allemande, Mme Helga HOLZMANN. Ces contacts devraient aboutir à la mise en place d'un nouvel échange à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 avec le Are-Gymnasium de Bad Neuenahr-Ahrweiler, petite ville thermale de Rhénanie-Palatinat située à proximité de Cologne et de Coblenche.



2) Semaine franco-allemande

Fin janvier, le collège a fêté la semaine franco-allemande. Un repas allemand a été servi à la cantine. Certains élèves ont préparé les menus, d'autres des dessins sur le thème de l'amitié franco-allemande pour affichage dans le hall.

En raison de la crise sanitaire, les autres manifestations prévues (animations vidéo dans l'amphithéâtre, jeu avec tirage au sort etc.) n'ont pas pu être envisagées.

Une exposition sur le fédéralisme allemand (prêt *Allemagne Diplomatie*) présentée dans le hall du collège était accessible en janvier-février à tous les élèves, y compris aux non germanistes, accompagnés d'un professeur.

Dessins d'élèves :



Le repas allemand :



3) Exposition

Une exposition intitulée *Fédéralisme et Länder* et prêtée par le centre de documentation d'*Allemagne Diplomatie*, a été présentée durant un mois environ dans le hall du collège. Ouverte à tous, elle a fait l'objet de visites ciblées par les classes de germanistes qui, munis de questionnaires, ont pu approfondir leur travail par des recherches complémentaires et l'élaboration de diaporamas sur l'histoire du fédéralisme, la géographie des Länder ainsi que sur les villes et personnages célèbres des régions allemandes.

FÉDÉRALISME ET LÄNDER

ALLEMANIE DIPLOMATIE – SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET DES MÉDIAS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

ALLEMANIE DIPLOMATIE

LE FÉDÉRALISME, UN PRINCIPE ANCRÉ DANS LA LOI FONDAMENTALE

La Loi fondamentale définit la caractéristique principale du système fédéral allemand à savoir le double partage du pouvoir : une répartition horizontale (diagonal) entre les différents niveaux de l'Etat fédéral, Etats fédérés, communautés, le principe de l'Etat fédéral est fixé en plusieurs points de la Loi fondamentale, elle est généralement celle-ci énoncée que la République est composée de plusieurs Etats membres qui, réunis, forment un Etat fédéral.

Selon l'article 20, la République fédérale d'Allemagne est en outre explicitement constituée en tant que Etat fédéral. L'article 20 souligne l'autonomie juridique des Länder. Cela signifie que ces derniers ont compétence pour toute mission publique tant que la Loi fondamentale n'en attribue pas la responsabilité à l'Etat fédéral.

La Loi fondamentale est le nom donné à la constitution allemande promulguée le 23 mai 1949 à l'issue d'un référendum. L'Allemagne était divisée pendant ce temps afin de permettre d'être valable pour tout le pays. Son application ne débuta qu'en février sur une période transitoire jusqu'à ce que tous les Allemands puissent participer à l'élaboration d'une constitution.

COMPROMISSEMENT

La Loi fondamentale est le résultat d'un compromis entre les forces politiques de l'Allemagne de l'ouest et de l'est. Elle est le fruit d'un accord entre les représentants des deux camps, les Alliés occidentaux et les Alliés soviétiques, qui ont permis la réunification de l'Allemagne.

LES DROITS FONDAMENTAUX

La Loi fondamentale garantit une série de droits fondamentaux à tous les citoyens allemands, y compris le droit de vie privée, le droit de propriété, le droit de travail, le droit de vote, etc. Ces droits sont protégés par la Cour fédérale constitutionnelle.

LA LOI FONDAMENTALE

La Loi fondamentale est la base juridique de l'Allemagne. Elle est le résultat d'un accord entre les représentants des deux camps, les Alliés occidentaux et les Alliés soviétiques, qui ont permis la réunification de l'Allemagne.

LA LOI FONDAMENTALE

La Loi fondamentale est la base juridique de l'Allemagne. Elle est le résultat d'un accord entre les représentants des deux camps, les Alliés occidentaux et les Alliés soviétiques, qui ont permis la réunification de l'Allemagne.

LA LOI FONDAMENTALE, PROMULGUÉE LE 23 MAI 1949, CONSTITUE LE CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE.

SAXE

CAPITALE : DRESDEN - LA FLORESCENCE DE L'ELBE - (560 000 HAB. EN 2019)

Située au centre de l'Europe, à la frontière de la Pologne et de la Tchéquie, la Saxe se caractérise par sa diversité de paysages, ses traditions, ses coutumes et ses traditions artisanales. Elle est le berceau de nombreux artistes et écrivains célèbres, dont Goethe, Schiller, Lessing, et de nombreux autres. Elle est également connue pour ses traditions artisanales, ses traditions culinaires et ses traditions musicales.

La Saxe est un Etat fédéral allemand. Elle est le berceau de nombreux artistes et écrivains célèbres, dont Goethe, Schiller, Lessing, et de nombreux autres. Elle est également connue pour ses traditions artisanales, ses traditions culinaires et ses traditions musicales.

4 MILLIONS D'HABITANTS

5% DE LA POPULATION ALLEMANDE

221 Hab./Km²

PERSONNALITÉS

CITÉS UNESCO

LEONOMIE

ESPACE AGRICOLE

FLUSS



Une classe en visite dans le hall du collège

4) Journée de l'Europe - 9 mai 2021 / Semaine Europe

Pour célébrer la Journée de l'Europe, des travaux sur les pays limitrophes de l'Allemagne et sur le thème de l'Europe ont été réalisés dans la semaine du 10 au 17 mai par une classe de Cinquième en lien avec l'étude du film *Nicos Weg* de la *Deutsche Welle* dont une séquence portait sur les pays européens.

Länder	Einwohner	Nationalität	Flagge
Deutschland	der Deutsche / ein Deutscher eine Deutsche	Deutsch	
Frankreich	die Franzose ein Französin	Französisch	
Dänemark	den Dänen die Dänische	Dänisch	
Polen	die Polen die Polin	Polnisch	
die Tschechien	die Tschechen die Tschechin	Tschechisch	
Österreich	den Österreicher die Österreicherin	Österreichisch	



5) Portes ouvertes (28 mai 2021)

La journée Portes Ouvertes a permis d'accueillir les parents en quête d'informations sur l'apprentissage de l'allemand en classe bilangue ou LV2 puis au lycée (sections européennes et ABIBAC). Des élèves germanistes ont pu témoigner à cette occasion des projets menés en classe d'allemand. Des affiches réalisées par les élèves et présentant quelques souvenirs des échanges ayant eu lieu les années précédentes ainsi que des travaux d'élèves étaient exposés. En raison de la crise sanitaire et des gestes barrières à observer, nous avons dû renoncer cette année à toutes les animations demandant des manipulations. De la documentation sur les actions menées en classe d'allemand et hors les murs était également disponible en format papier.

Les familles ont été informées du fait qu'elles pouvaient retrouver un certain nombre d'informations sur le site du collège, dans l'espace pédagogique -rubrique "allemand".





6) Sensibilisation à l'allemand

Cinq séances de sensibilisation ont été proposées aux élèves de Sixièmes non germanistes dans le but de les accompagner dans le choix de leur langue vivante 2 en classe de Cinquième. Elles ont été réalisées par le professeur d'allemand à raison d'une heure par classe selon le calendrier suivant :

-lundi 15 mars : 6B

-mardi 16 mars : 6C et 6D

-jeudi 25 mars : 6 E et 6 A

Les familles des futurs élèves de Cinquième ont également été destinataires d'un courrier d'information complémentaire. Des précisions sont à retrouver en parallèle sur le site du collège, dans la rubrique Espace pédagogique / allemand.

7) Sos disciplinaire : SOS allemand

Des séances de soutien (régulier ou ponctuel) ont été proposées aux élèves, sur la base du volontariat, le vendredi de 12h30 à 13h30.

8) Ecole ouverte.

Un soutien individualisé en allemand a été proposé aux élèves dans le cadre du dispositif Ecole Ouverte mis en place pendant les vacances de février.

9) Orientation en Seconde ABIBAC

La candidature de Candice FATOME, élève de 3^{ème} allemand LV2 (3B), a été retenue pour l'entretien de sélection en vue de l'entrée en Section ABIBAC du Lycée Ledoux.

